



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Création d'un troisième département de l'IUT de Brest-Morlaix

Question orale n° 178

Texte de la question

Mme Sandrine Le Feu appelle l'attention de M. le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la création d'un troisième département de l'IUT de Brest-Morlaix. L'IUT de Morlaix, antenne de l'UBO de Brest, a acquis un fort ancrage depuis sa création. C'est un établissement attractif et à taille humaine, à l'image de la ville de Morlaix, qui est reconnu pour la qualité de ses formations et leur pertinence par rapport au tissu économique du territoire. C'est le cas en effet des deux départements actuels : un département consacré à la gestion administrative et commerciale des organisations, ouvert en 2000 et un département consacré au génie civil construction durable, ouvert en 2010, accueillant au total une moyenne de 315 étudiants lesquels se caractérisent par leur bonne insertion, soit professionnelle, soit dans une poursuite d'études universitaires. Cela fait plusieurs années que la communauté d'agglomération travaille avec l'UBO à un projet de création d'un troisième département au sein de l'IUT de Morlaix. Une telle démarche est motivée par la volonté d'approfondir une filière de formation dans l'enseignement supérieur sur un territoire éloigné des campus et par l'intérêt à renforcer l'offre d'enseignement supérieur sur le pays de Morlaix, donnant ainsi plus d'opportunités à aux jeunes, près de chez eux. Le projet est également guidé par l'ambition de construire un écosystème cohérent entre l'offre de formation et les besoins économiques du territoire, écosystème à même de garantir une insertion professionnelle dynamique pour les étudiants. Ainsi, le conseil d'administration du 4 juillet 2024 de l'UBO a approuvé la création d'un troisième département de l'IUT de Morlaix dédié aux carrières sociales, parcours « coordination et gestion des établissements et services sanitaires et sociaux » (CGE3S). Il y a sur le territoire un fort besoin de compétences dans les métiers en lien avec la gestion, la coordination et l'encadrement d'équipes dans les structures et services sanitaires et sociaux et dans les domaines de la gestion de projet, du suivi de qualité et des parcours santé-social. À horizon 2030, plus de 50 % de la population du territoire aura 60 ans et plus, d'où l'importance des formations professionnalisantes pour accompagner utilement le vieillissement de la population. Au-delà de la communauté universitaire c'est donc tout un territoire qui demande l'ouverture du troisième département. L'ouverture d'un département additionnel a nécessité une nouvelle extension de l'IUT amenant à l'aménagement d'une surface totale de 1 500 mètres carrés au sein de la Manufacture royale des tabacs de Morlaix, sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération. Il s'agit là d'un investissement fort des élus locaux que Mme la députée souhaitait souligner. Au plan bâtiminaire comme programmatique le projet est donc pleinement abouti. La phase d'inscription et de formulation des vœux sur Parcoursup a débuté le 15 janvier 2025, il devient donc urgent de pouvoir approuver la création de ce troisième département et de le doter des moyens nécessaires. La capacité d'accueil a été fixée à 28 étudiants par promotion. Les besoins portent donc sur deux maîtres de conférence supplémentaires et trois enseignants du second degré. Elle lui demande par conséquent selon quel calendrier les moyens de l'État pourraient être engagés afin de concrétiser cette ouverture.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Le Feu](#)

Circonscription : Finistère (4^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 178

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche (MD)

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche (MD)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 février 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [25 février 2025](#)